

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ASC » en abrégé « SCI ASC »

Siège ABIDJAN KOUMASSI QUARTIER SOLEIL  
IMMEUBLE KJB 4 ème ETAGE, Lot 1964, Ilot 01

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 30/03/2025, reçus par Me ME Blanche Sako, enregistrés au CEPICI, le 14/04/2025, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
ASC » en abrégé « SCI ASC »

Objet : - L'acquisition par voie d'apport, ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration de tous immeubles bâtis ou non bâtis,  
- L'édification de toutes constructions sur les terrains acquis ou pris à bail par la société, l'obtention le cas échéant, de toutes ouvertures de crédits, emprunts et facilités de caisse ;

Eventuellement, l'aliénation des immeubles sociaux dans le cadre de la gestion de la société ;

Et généralement, toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN KOUMASSI QUARTIER SOLEIL  
IMMEUBLE KJB 4 ème ETAGE, Lot 1964, Ilot 01

Dirigeant(s) M HIJAZI ARAFAT (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B42-00009 du 16/01/2026 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°03294/GTCA/RC/2026 du 16/01/2026

